

Image not found or type unknown



Echange voiture contre moto

Par **maylisleane**, le **11/06/2010 à 10:00**

Bonjour,rnrnle samedi 5 juin j ai échangé ma moto 125cm contre une bmw! aujourd hui le monsieur souhaite recupere sa voiture (papier de vente et carte grise effectué) rnrnil me menace de porter plainte si je ne lui rend pas sa voiture! j aimerais savoir si je suis dans mon droit de garder la voiture et quels recours a t il? dans l attente de votre reponse merci

Par **jeetendra**, le **11/06/2010 à 10:58**

Bonjour, le contrat d'échange est un contrat de vente qui nécessite une double opération :rnrnd'acquisition d'une part et d'aliénation d'autre part mais avec compensation du prix (c'est un troc). rnrnVous n'avez plus à lui rendre son véhicule BMW, il a accepté en contrepartie votre moto; en plus il l'a immatriculé, il n'a qu'à s'en prendre à lui meme, tenez bon, cordialement.